

Atlas Contrôle
Chaussée De La Hulpe 181 box 1
1170 Brussels

RAPPORT DE CONTROLE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE

Numéro de rapport:

25.697

Date du contrôle:

05/06/2023

Lieu du contrôle:

Rue Molinay 34 Seraing 4100

Testeur d'installation:

Agent-visiteur:

Jonathan Barrero

Type de contrôle:

Visite périodique (Livre 1 6.5)

TI-014/5552111

Date d'émission:

V1 06/06/2023 17:47:16

Prochaine visite avant le:

05/06/2024

Donneur d'ordre

Nom

Adresse

Téléphone

Email

Données générales

Adresse de l'installation

Rue Molinay 34 Seraing 4100

Type de locaux

Maison

Propriétaire, gestionnaire ou exploitant

Rue Molinay 34, 4100 Seraing, Belgique

Adresse du propriétaire

Rue Molinay 34 Seraing 4100

Installateur

Données du raccordement

GRD

Résa

Numéro de compteur

1SAG1100460118

Code EAN

Liaison compteur-tableau

XVB 4X10

Tension de service

2 x 230 V

Protection générale

50 A 2P

Contrôles

Schémas/plans

NOK

Liaisons équipotentielles

OK

Fondations

avant 81

Installation électrique

après 81

Description de l'installation

Voir schéma

Nombre de tableaux

1

Différentiel de tête

300mA - 63A - type A

Test BP du DDR

OK

ΔI_n

OK

Contrôle de l'état

OK

Matériel fixe

OK

Protection contre les contacts directs

OK

Protection contre les contacts indirects

NOK

Protection contre les surintensités

OK

Prise de terre

Piquet

Résistance de terre (Ω)

61

Isolement ($M\Omega$)

0,16

Atlas Controle

Chaussée De La Hulpe 181 box 1

1170 Brussels

Remarques

Nous ne pouvons pas exclure, qu'au dépôt des schémas, il puisse y avoir d'autres infractions.

Conclusions

CONCLUSION : NON CONFORME

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 :C-2020/30795 + C- 2020/30794) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle dans l'année.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Signature de l'agent-visiteur

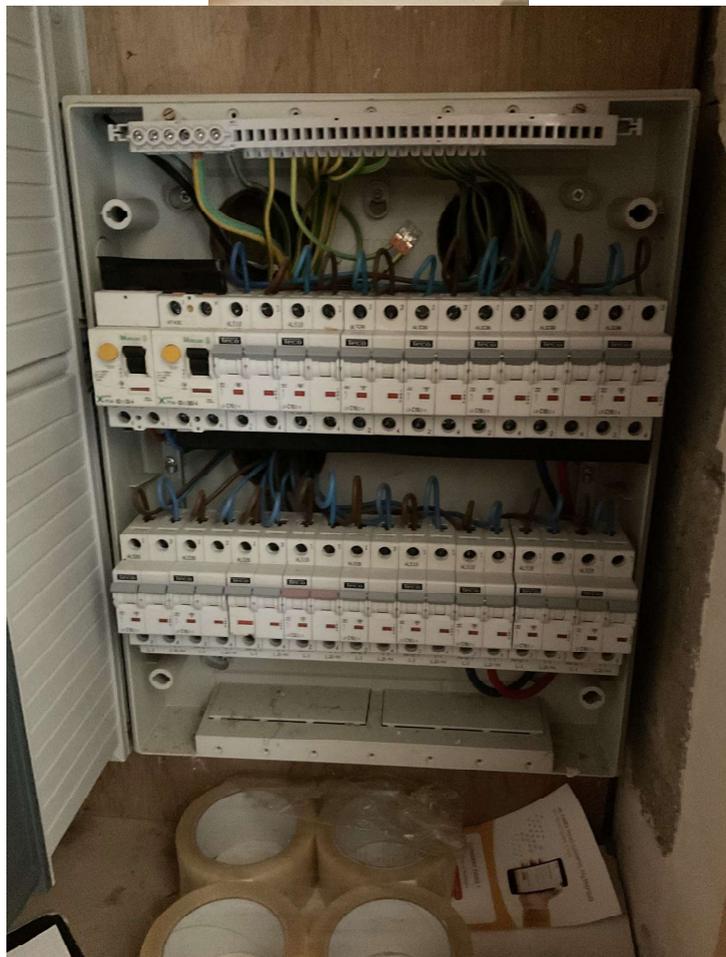


Tableau 1

Liste des infractions

Libellé	Paragraphe
---------	------------

Atlas Contrôle

Chaussée De La Hulpe 181 box 1

1170 Brussels

Libellé	Paragraphe
La valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre doit être de maximum 30 Ohms	L1: 4.2.4.3.
Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1; 9.1.2
Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
Adapter le(s) schéma(s) unifilaire(s) à la réalité.	L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.
Adapter le(s) schéma(s) de position à la réalité.	L1: 9.1.2.
Renseigner sur les schémas unifilaires et de position, les coordonnées de l'électricien, du propriétaire ainsi que l'adresse de l'installation.	L1: 9.1.2.
La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	
Le pictogramme "danger électrique" doit être apposé de façon durable sur le tableau.	